

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 janvier 2023

---

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX  
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 680)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 335

présenté par  
Mme Rist

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« médicale »,

insérer le signe :

« , ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« séances »,

insérer les mots :

« par patient, ».

III. – En conséquence, à ladite phrase dudit alinéa, substituer aux mots :

« le patient »,

les mots :

« celui-ci ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.